

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2013**

L'an deux mille treize, le 24 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 17 octobre, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 18

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, M. RUZÉ, Mme CHENEL, M. MICHOUX, Mme MARTIN, M. SOMMIER, Adjoint au maire, M. DURAND, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, M. DUPUY, M. GUILLON, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme MICHOUX, Mme BRAS, Mme LANGLOIS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 4

Mme DURAND à M. RUZÉ
M. ESCUDERO à M. SAUVAGET
Mme SIMON à Mme CHENEL
M. DOUADY à Mme BRAS

Absents sans pouvoir : 9

Mme BRAS jusqu'à 18h10
Mme LESOURD jusqu'à 18h15
Mme CHOLLET
Mme BRETEL
Mme LAMY
Mme CARATY
M. CORBINUS
M. FERRUS
M. BARBELLION

Monsieur REISSER, Directeur Général des Services (DGS), Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2013.

Le Procès-Verbal du 3 octobre 2013 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Monsieur Jean-Paul GUILLON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

Aucun élu ne propose de question. Monsieur le Maire explique qu'il aura pour sa part une information à communiquer quant à la fin du détachement sur le poste de DGS de Monsieur Joël REISSER.

Délibération n°13-48

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE CEP 41 AU SIVOS PIERREFITTE SUR SAULDRE / SOUESMES

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Salbris est sollicitée par le SIVOS Pierrefitte sur Sauldre - Souesmes afin d'accueillir, dans le cadre des activités physiques et sportives organisées durant le temps scolaire, des enfants de ses écoles primaires, à la salle de gymnastique située rue Georges Genevier à Salbris, ces activités restant placées sous la direction pédagogique de l'enseignant.

Après vérification par les services des différents créneaux disponibles, il est parfaitement envisageable d'accéder favorablement à cette demande.

Monsieur RUZÉ, Adjoint au Maire délégué aux sports, précise que le créneau retenu est le lundi de 14h à 15h.

Le conseil municipal valide donc le principe de la mise à disposition au SIVOS Pierrefitte sur Sauldre - Souesmes de la salle de gymnastique et de ses installations, du 18 novembre 2013 au 24 mars 2014, tous les lundis de 14h à 15h, au tarif de 17,04€ l'heure.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°13-49 CLASSES DE NEIGE 2013 - 2014 : FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DEMANDÉE AUX PARENTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les élèves des CM2 des écoles publiques de Salbris seront accueillis en classes de neige au centre de montagne du Conseil Général de Loir et Cher, dans les Alpes, à Vars les Claux :

- du 9 au 20 décembre 2013, pendant 12 jours, pour les deux classes de l'école Yves Gautier.
- du 9 au 18 mars 2014, pendant 10 jours, pour la classe de l'école Louis Boichot.
(nota : les dates initialement transmises au conseil municipal faisait état d'un séjour de 11 jours du 1^{er} au 11 février 2014 pour l'école Louis Boichot. Le Conseil Général a informé la commune d'une modification des dates de départ au lendemain de la session du conseil municipal, le 25 octobre 2013, néanmoins, les taux de participation des familles restent inchangés.)

Monsieur le Maire souligne que l'accueil se fera vraisemblablement pour la dernière fois à Vars les Claux, le Conseil Général de Loir et Cher projetant de fermer ce centre à l'issue de la saison 2013-2014.

Madame Patricia BRAS, élue de la Minorité municipale, s'installe à 18h10. Elle dispose d'une procuration de Monsieur Stéphane DOUADY.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les dispositions tarifaires fixant le montant de la participation à la charge des parents, étant précisé que le Conseil Général applique une réduction de 15% sur le séjour du deuxième enfant issu d'une même famille.

École Y.Gautier séjour de 12 jours à 56,15€ / jour soit 673,80€					
	1ère tranche	2ème tranche	3ème tranche	4ème tranche	5ème tranche
	Revenu fiscal de 0 à 6000€	Revenu fiscal de 6001 à 9000€	Revenu fiscal de 9001 à 14000€	Revenu fiscal de 14001 à 21000 €	Revenu fiscal > à 21000€ ou non présentation de l'avis d'imposition
Participation Ville	60%	50%	35%	20%	0%
	404,28€	336,90€	235,83€	134,76€	0€
Participation Famille	40%	50%	65%	80%	100%
	269,52€	336,90€	437,97€	539,04€	673,80€

École Y.GAUTIER tarif -15%/jour pour le 2ème enfant soit 47,73€ / jour - totalité séjour 572,76€					
	1ère tranche	2ème tranche	3ème tranche	4ème tranche	5ème tranche
	Revenu fiscal de 0 à 6000€	Revenu fiscal de 6001 à 9000€	Revenu fiscal de 9001 à 14000€	Revenu fiscal de 14001 à 21000 €	Revenu fiscal > à 21000€ ou non présentation de l'avis d'imposition
Participation ville	60%	50%	35%	20%	0%
	343,66€	286,38€	200,47€	114,55€	0€
Participation famille	40%	50%	65%	80%	100%
	229,10€	286,38€	372,29€	458,21€	572,76€

École L.BOICHOT séjour de 10 jours à 56,15€/jour soit 561,50€					
	1ère tranche	2ème tranche	3ème tranche	4ème tranche	5ème tranche
	Revenu fiscal de 0 à 6000€	Revenu fiscal de 6001 à 9000€	Revenu fiscal de 9001 à 14000€	Revenu fiscal de 14001 à 21000 €	Revenu fiscal > à 21000€ ou non présentation de l'avis d'imposition
Participation ville	60%	50%	35%	20%	0%
	336,90€	280,75€	196,53€	112,30€	0€
Participation famille	40%	50%	65%	80%	100%
	224,60€	280,75€	364,97€	449,20€	561,50€

École L.BOICHOT tarif -15%/jour pour le 2ème enfant soit 47,73€ / jour - totalité séjour 477,30€					
	1ère tranche	2ème tranche	3ème tranche	4ème tranche	5ème tranche
	Revenu fiscal de 0 à 6000€	Revenu fiscal de 6001 à 9000€	Revenu fiscal de 9001 à 14000€	Revenu fiscal de 14001 à 21000 €	Revenu fiscal > à 21000€ ou non présentation de l'avis d'imposition
Participation ville	60%	50%	35%	20%	0%
	286,38€	238,65€	167,06€	95,46€	0€
Participation famille	40%	50%	65%	80%	100%
	190,92€	238,65€	310,24€	381,84€	477,30€

Madame BRAS, membre de la Minorité municipale, demande combien de familles sont concernées par la 5^{ème} tranche tarifaire. Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, indique, qu'en l'état actuel des renseignements collectés, elles sont au nombre de trois.

Madame MARTIN, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, souhaite des précisions sur le rabais accordée en cas de départ d'un deuxième enfant. Madame CHENEL explique que la réduction de 15% ne s'applique que sur le montant du séjour de ce deuxième enfant : en cas de départ de 2 frères et sœurs, un séjour est donc payé sur la base du tarif normal et un autre avec une réduction de 15%.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°13-50 AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT PARTIEL D'UNE PARCELLE COMMUNALE SUR « COURCELLES » PAR LA SCI ARAGON

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame Catherine LESOURD, conseillère municipale de la Majorité, prend place à 18h15.

Dans le cadre de son projet de création d'un centre de loisirs à vocation équestre (cf. délibération du 12 février 2013), Monsieur SANABRA-SADURNI a déposé au nom de la SCI ARAGON, qu'il a constituée et dont il est le gérant, une demande de permis de construire qui est en cours d'instruction.

Pour permettre la desserte de son projet et son accès à une voie publique, il est prévu que celui-ci crée un chemin d'accès d'une longueur de 150 mètres environ et d'une largeur de 15 mètres environ, chemin d'accès qui sera réalisé sur une parcelle de terrain cadastrée AD 531, actuellement partiellement boisée, ce qui implique que Monsieur SANABRA-SADURNI obtienne une autorisation de défricher.

Le conseil municipal est invité à se prononcer favorablement sur cette demande d'autorisation de défricher.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°13-51 REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS SUR DES TAXES LOCALES D'URBANISME

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Le comptable public en charge du recouvrement des différentes contributions d'urbanisme a transmis une demande de remise gracieuse de la somme de 185,10€ due par la SARL RAPAUD Michel, sise 7 rue de l'Abbé Paul GRU, 41300 SALBRIS, correspondant à des pénalités de retard de paiement.

Le conseil municipal décide d'admettre cette demande, considérant que le principal a été versé en totalité, et que celle-ci est appuyée de l'avis favorable du comptable.

Madame BRAS, conseillère municipale de la Minorité, demande si d'autres retards de paiements sont constatés. Le directeur général des services, Monsieur REISSER, répond que rien de particulier n'a été signalé par les services des finances publiques.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°13-52 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les conseillers municipaux sont invités à adopter les diverses modifications du budget principal et des budgets annexes CRJS, gendarmerie, et lotissement d'habitation, présentées dans les tableaux récapitulatifs joints à leur convocation.

Madame BRAS, élue de la Minorité municipale, se renseigne sur l'indemnité de licenciement inscrite en dépense de fonctionnement sur le budget général. Le DGS, Monsieur REISSER, explique qu'il s'agit d'un agent fonctionnaire qui est arrivé au terme de ce dont il pouvait bénéficier en congé maladie. La commune a donc procédé à son licenciement ce qui lui ouvre droit à indemnisation. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas un licenciement disciplinaire.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux arrivés en cours de séance s'ils souhaitent poser diverses questions. Ceux-ci répondent que non.

- **Fin du détachement sur le poste fonctionnel de directeur général des services (DGS)**
Monsieur le Maire explique qu'il a décidé, en commun accord avec Monsieur REISSER, DGS de la commune, de ne pas prolonger le contrat de celui-ci dont le terme devrait intervenir à la fin de l'année. A l'issue de son détachement sur le poste de directeur général des services, Monsieur REISSER se verra donc reclassé au poste d'attaché principal créé lors du dernier conseil municipal, en tant que conseiller juridique et financier.

- **Offre de médecine générale à Salbris**

Monsieur le Maire confirme l'arrivée d'un médecin à temps complet le 4 novembre prochain en remplacement du docteur MAUDUIT, et d'un autre praticien, à partir du 15 novembre 2013, deux jours par semaine (vendredi et samedi) dans un premier temps, au cabinet du docteur GRÉGOIRE. Il ajoute qu'il poursuit ses recherches et souligne que la collectivité a réussi à remettre des médecins dans les cabinets existants et évité le recours aux recruteurs privés et l'utopie d'une maison de santé à un million d'euros.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

30 septembre 2013 - Location garage n°6 Mme RAGOT

Un bail de location du garage n°6, situé avenue de Verdun à Salbris, est accordé à Mme Sylvie RAGOT pour 1 an à compter du 01/10/2013, moyennant un loyer de 90€ par trimestre.

30 septembre 2013 - Attribution du marché de travaux AEP rue Malaterre

Suite à la consultation organisée le 5 juillet 2013, le marché relatif aux travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable rue du Docteur Malaterre est attribué à la SARL CLEMENT TPS sise Route de Marcilly à Salbris pour un montant de 26 580€ HT, soit 31 789,68€ TTC.

14 octobre 2013 - Attribution du marché de travaux serrureries menuiseries au château d'eau des Cousseaux

Suite à la consultation organisée le 14 août 2013, le marché relatif à la mise aux normes des serrureries et menuiseries du château d'eau des Cousseaux est attribué à l'EURL VERTICAL, ZA Les Vigneaux à 36210 CHABRIS, pour un montant de 41 755€ HT en base plus option d'un montant de 400€ HT, soit un total de 42 155€ HT (50 417,38€ TTC) ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 18h30.

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul GUILLON